

LOI N° 2007-31 DU 28 NOVEMBRE 2007

portant autorisation de ratification de l'accord modifiant l'accord de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé au Luxembourg, le 25 juin 2005.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 novembre 2007,

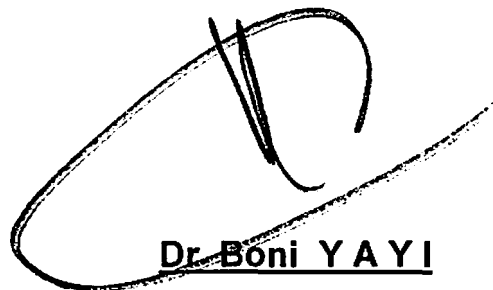
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, l'accord modifiant l'accord de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé au Luxembourg, le 25 juin 2005.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

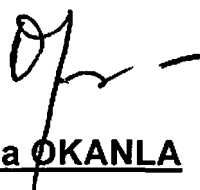
Fait à Cotonou, le 28 novembre 2007,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



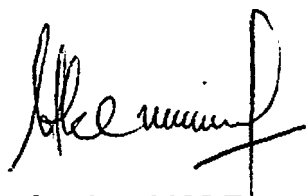
Dr. Boni Y A Y I

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



Moussa OKANLA

le Ministre de l'Industrie et
du Commerce,



Grégoire AKOFODJI